



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté

Égalité

Fraternité



Webinaire Contrat d'allocations d'études

Direction de l'offre de soins - Pôle Ressources humaines en santé
Direction de l'autonomie
Direction de la Santé Publique

ORDRE DU JOUR

- 1) **Chiffres Clés**
- 2) **Présentation et modalités de la campagne 2024**
- 3) **Éléments de bilan de la campagne 2023**
- 4) **Témoignage**

Le Contrat d'Allocation d'Etudes (CAE)

Il s'agit d'une allocation de 9000 € (10800 € pour les sages-femmes) versée en deux temps. Cette allocation est **conditionnée**.

Elle repose sur un **contrat** signé entre un **étudiant** inscrit en dernière année de certaines filières ciblées et un **établissement** sanitaire ou un service ou un établissement médico-social. Ce contrat engage mutuellement les deux parties.

L'étudiant s'**engage** à servir dans cet établissement pendant **18 mois minimum**.

1) CHIFFRES CLÉS

Les acteurs du sanitaire, social et médicosocial

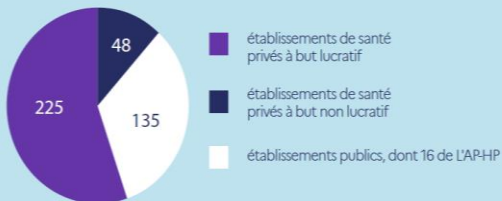


Les établissements sanitaires (ES) en Île-de-France

L'OFFRE DE SOINS

408
établissements

dont



STRUCTURES D'EXERCICE COORDONNÉ

CDS	1 107
MSP	186
CPTS	91
ESS	3

LE PERSONNEL

SAE 2022

Personnel médical

20 204



Personnel non médical

185 668



Source RPPS/Adeli: octobre 2023

Les professionnels de santé dans les ES

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

44296

médecins

dont 14124

médecins généralistes

dont 4245

psychiatres

12515

Pharmaciens

dont 3933 en officines

10691

Odontologistes

5720

Internes (semestre été 2024)

3965

Sages-femmes

99331

IDE

15043

Aides-soignants

5828

MERM

14008

Masseurs-kinésithérapeutes

Source RPPS/Adeli: octobre 2023

Les acteurs : focus sur le médico-social en IDF

Personnes âgées

EHPAD

Etablissement d'hébergement
pour personnes âgées
dépendantes

Publics (23% des places)
Privés à but non lucratif (32%)
Privé à but lucratif (45%)

SSIAD

Service de soins infirmiers à
domicile

SPASAD

Service polyvalent d'aide et de
soins à domicile

Enfants en situation de handicap

SESSAD

Service d'éducation spéciale et de soins à
domicile

CAMSP

Centre d'action médico-sociale précoce

CMPP

Centre médico-psychopédagogique

IME

Institut médico-éducatif

ITEP

Institut thérapeutique, éducatif et
pédagogique

IEM

Institut d'éducation motrice

EEAP

Etablissement pour enfants ou adolescents
polyhandicapés

Adultes en situation de handicap

MAS

Maison d'accueil spécialisé

FAM

Foyer d'accueil spécialisé

CRP

Centre de rééducation
professionnel

SAMSAH

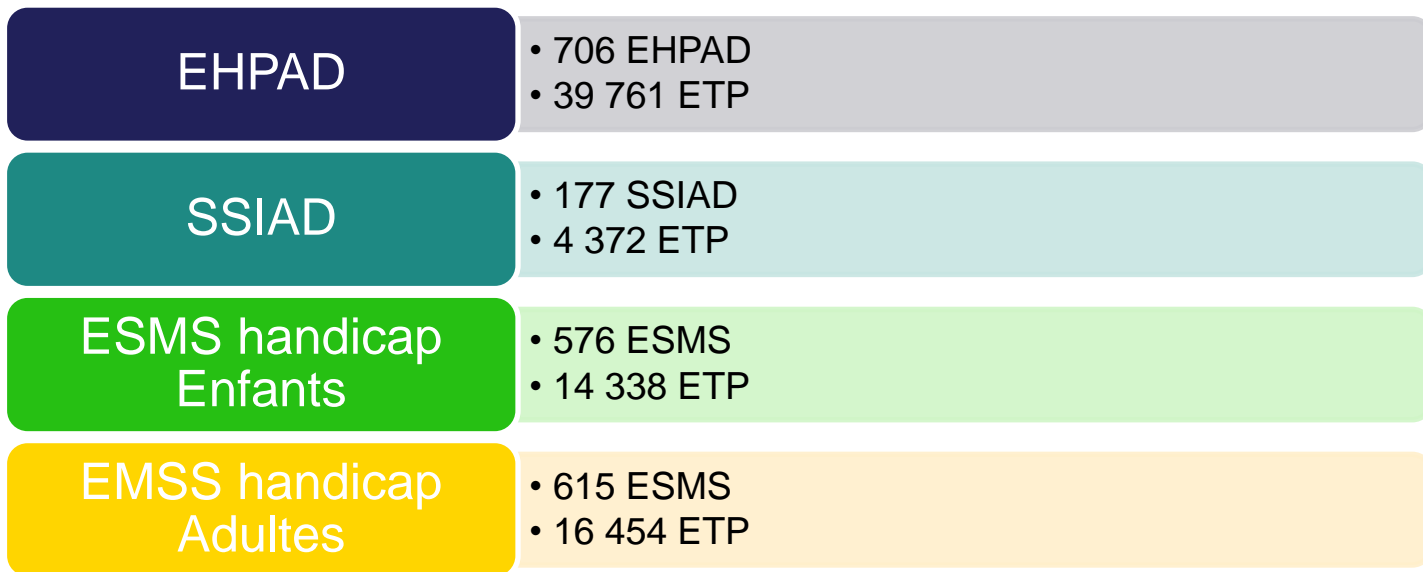
Service d'accompagnement
médico-social pour adultes
handicapés

ESAT

Etablissement ou service
d'aide par le travail

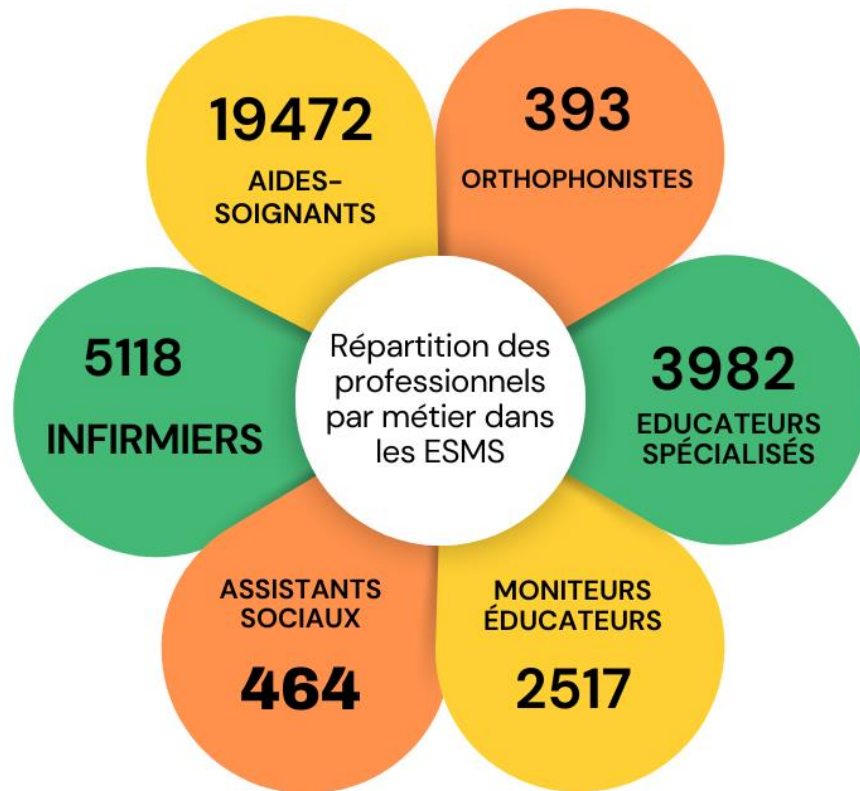
Les ESMS pour personnes âgées (PA) ou personnes handicapées (PH)

Un grand nombre d'établissements et services médico-sociaux dans le secteur des personnes âgées et des personnes handicapées permettant une richesse des parcours



Données au 01/01/2022 issues du tableau de bord de la performance

Des établissements et services médico-sociaux permettant d'exercer différentes professions



Données au 01/01/2022 issues du tableau de bord de la performance

Focus sur les ESMS pour personnes en difficultés spécifiques

Personnes en difficultés spécifiques (PDS)

LHSS

Lits Halte Soins Santé

LAM

Lits d'accueil médicalisé

ACT

Appartement de coordination thérapeutique

CSAPA

Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en
addictologie

CAARUD

Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des
risques pour usagers de drogues

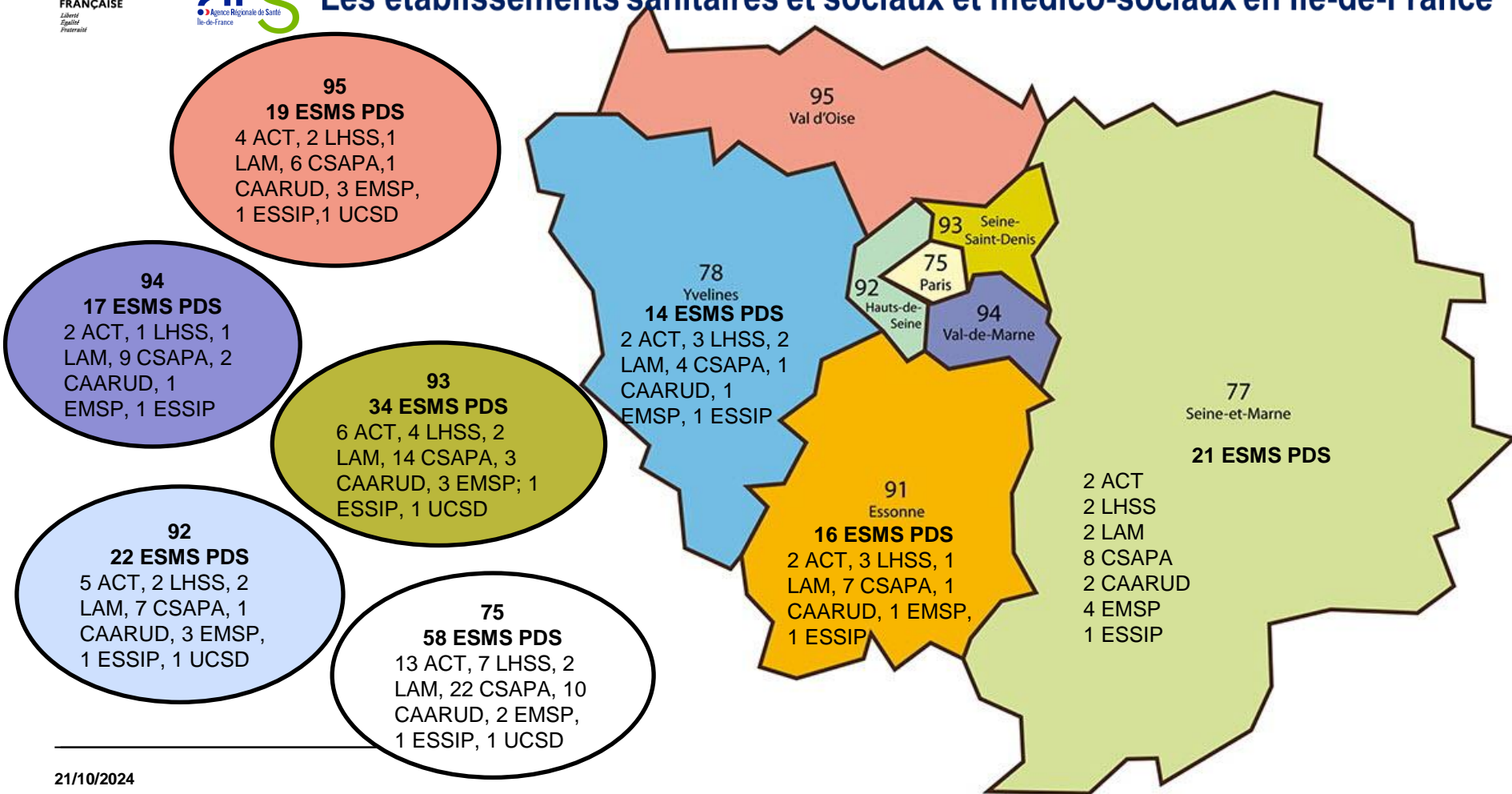
EMSP

Equipes mobiles santé précarité

ESSIP

Equipes spécialisées de soins infirmiers précarité

Etablissements et services financés par l'Assurance Maladie (ondam médico-social objectif spécifique)



2) PRÉSENTATION ET MODALITÉS DE LA CAMPAGNE 2024

Objectifs du dispositif soutenu par l'ARS

Contexte

Fortes tensions en ressources humaines rencontrées par les établissements de santé et les établissements et services médico-sociaux franciliens

Objectifs du dispositif créé en 2020 :

- **Participer au financement de la formation**
- **Fidéliser et attirer les nouveaux diplômés** en leur offrant une allocation d'études lors de la dernière année de formation
- **Lutter contre les tensions RH** dans les établissements sanitaires, établissements et services médico-sociaux des secteurs personnes âgées, personnes handicapées et pour les publics en difficultés spécifiques d'Île-de-France

Qui peut candidater ?

- Signature du contrat CAE entre un étudiant en dernière année d'études et un établissement

Quelles sont les formations concernées ?

- **dans le secteur médico-social (personnes âgées, en situation de handicap ou en difficultés spécifiques)**

Assistants de service social (ASS) - Aide-soignant (AS) - Infirmier diplômé d'Etat (IDE) - Masseur kinésithérapeute (MK)

Orthophoniste - Éducateur spécialisé (ES) - Moniteur éducateur (ME)

- **dans le secteur sanitaire**

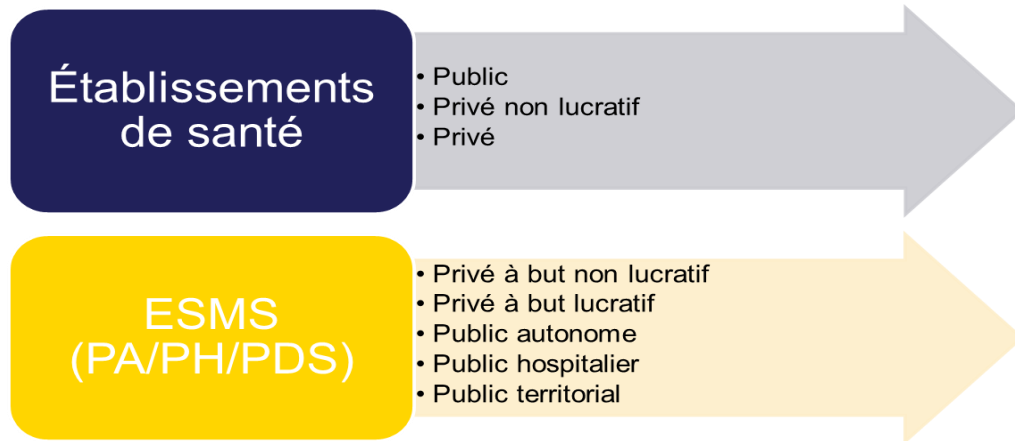
Assistant de service social (ASS) - Infirmier diplômé d'Etat (IDE) - Infirmier diplômé d'Etat Puériculteur (IPDE) - Infirmier anesthésiste (IADE) - Infirmier de bloc opératoire (IBODE) - Masseur kinésithérapeute (MK) - Orthophoniste - Manipulateur en électroradiologie médicale (MERM) - Sage-Femme (S-F)

Quand déposer sa candidature ?

- L'appel à candidature a été lancé le 25 mars 2024
- La date limite de dépôt des candidatures par les établissements de santé est le **15 novembre 2024**

Auprès de qui déposer sa candidature ?

Auprès de tous les établissements sanitaires et établissements médico sociaux, publics et privés franciliens



Comment faire le lien avec un établissement ? Quelques pistes pour adopter une démarche proactive

- Se renseigner sur les établissements qui recrutent
- Prendre contact avec un établissement qui nous intéresse
- Proposer le CAE à l'établissement dans lequel on a fait son stage
- Se renseigner auprès de son institut de formation

Quels sont les documents à fournir à l'ARS par l'établissement ?

- Le contrat d'allocation d'études signé entre l'établissement et l'étudiant
- Le certificat de scolarité en dernière année

Quel est le montant de l'allocation versée par l'établissement ?

- 9 000 € nets pour les étudiant(e)s en dernière année de formations PNM
- 10 800 € nets pour les étudiant(e)s en dernière année de SF

L'allocation est-elle cumulable avec les bourses ?

- L'allocation est cumulable avec les bourses du Conseil régional d'Île-de-France

A quoi s'engage l'étudiant ?

- Engagement de servir d'une durée de 18 mois minimum dans l'établissement à l'issue de la formation

Comment est versée l'allocation ?

- 60% à la signature du contrat
- 40% à la fin des 18 mois d'engagement

Plus d'informations :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/contrat-dallocation-detudes-campagne-2024>

Accéder à la foire aux questions et au replay du webinaire de juin 2024

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/webinaire-contrat-allocation-etudes>

Bénéficiez d'une allocation et d'un job à la fin de vos études !

Futur(e)s diplômé(e)s, engagez-vous à travailler **pendant 18 mois*** dans un établissement*** et recevez **une indemnité de 9000 €**** pendant votre dernière année d'études !

Pour bénéficier de cette allocation, il suffit d'être étudiant(e) en dernière année dans l'une de ces disciplines :

- Assistant(e) de service social (ASS)
- Aide-soignant(e) (AS)
- Infirmier(ère) (IDE)
- Infirmier(ère) diplômé(e) d'Etat Puériculteur(trice) (IPDE)
- Infirmier(ère) anesthésiste (IADE)
- Infirmier(ère) de bloc opératoire (IBODE)
- Masseur(seuse)-kinésithérapeute (MK)
- Manipulateur(trice) en électroradiologie médicale (MERM)
- Sages-Femmes (S-F) **
- Orthophoniste
- Éducateur(trice) spécialisé(e) (ES)
- Moniteur(trice) éducateur(trice) (ME)

Vous êtes intéressé(e) ?

Retrouvez toutes les informations sur les Contrats d'Allocation d'Études sur notre site : [iledefrance.ars.sante.fr](https://www.iledefrance.ars.sante.fr)



* En fonction de la quotité de travail, voir le détail sur le site
** Indemnité de 10 800 € pour les étudiant.e.s Sages-Femmes
*** Établissements sanitaires, établissements et services médico-sociaux des secteurs personnes âgées, personnes handicapées et des publics en difficulté spécifique



3) ÉLÉMENTS DE BILAN 2023

Bilan CAE 2023

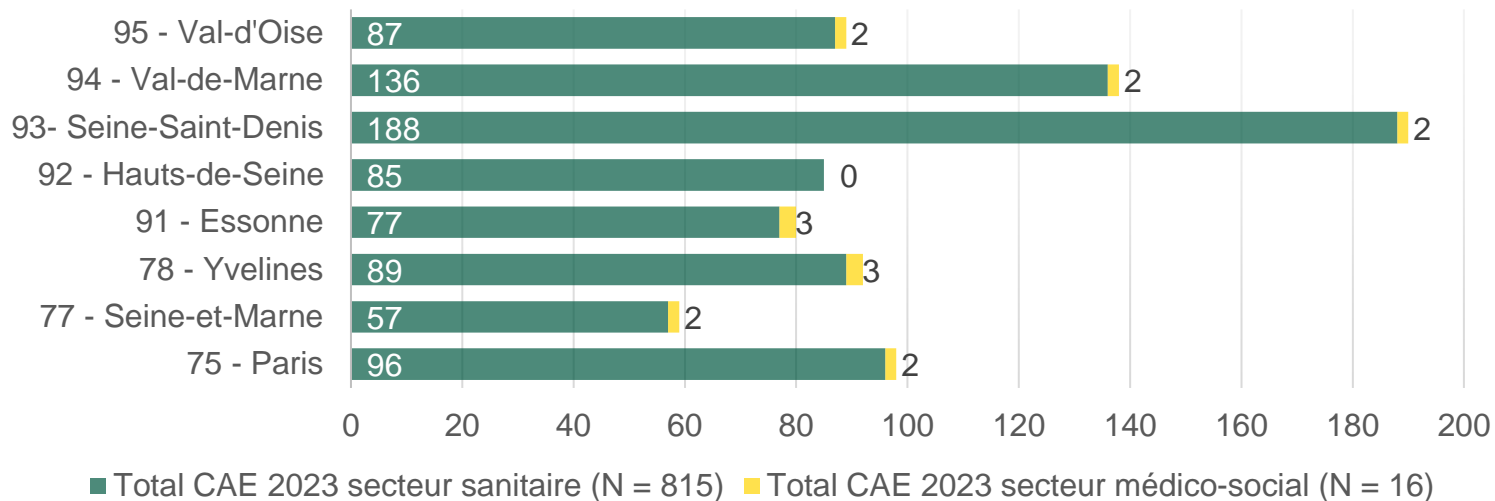
Nombre de CAE validés

Formation	Secteur sanitaire	Secteur médico-social PA/PH	Secteur médico-social PDS	Total général	
IDE	628	7	5	640	76%
IADE	9	0	0	9	1,07%
MERM	35	0	0	35	4,18%
IPDE	17	0	0	17	2,03%
IBODE	1	0	0	1	0,11%
SF	78	0	0	78	9,31%
AS	0	6	1	7	0,83%
MK	27	1	0	28	3,34%
ORTHO	4	2	0	6	0,71%
ES	0	0	0	0	0%
ASS	16	0	0	16	1,91%
Total général	815	16	6	837	100%

Bilan CAE 2023

831 CAE 2023 financés en Ile-de-France

RÉPARTITION DES CAE FINANCÉS EN 2023



4) TÉMOIGNAGE

- Laure Dépinarde, infirmière diplômée d'Etat, référente déploiement de l'offre innovante, Département organisation de l'offre personnes âgées, ARS Île-de-France